



RAPPEL DE CONCERTATION PUBLIQUE

Au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme

Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld à BREST

Actualisation du dossier de présentation du projet

Par délibération n°2016-12-229 du 16 décembre 2016 et conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil de la métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de renouvellement urbain de Bellevue-Bords de Penfeld.

Organisée pendant toute la durée de l'élaboration du projet, la concertation, lancée au démarrage des études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre urbaine, a débuté par un premier atelier le 9 mars 2017, auquel ont succédé quatre autres rencontres. Une réunion publique s'est également tenue le 18 avril 2018.

Le dossier d'information sur le projet, mis à disposition des personnes intéressées dès le début de la concertation, a été actualisé au mois de mai 2018. Il est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- à l'Hôtel de Brest métropole, 24 rue Coat Ar Guéven à Brest
- à la Mairie de quartier de Bellevue, 25 place Napoléon III, à Brest

Ainsi que sur le site internet concertation-bellevue.brest.fr.

Les registres destinés à recueillir les observations du public sont toujours également à disposition à l'hôtel de métropole et en mairie de quartier